Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL292-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-BC-039

Séance du 16 novembre 2026

Membres en exercice : 15
- Présent**s :** 14
- Votants : 14
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2026

Le 16 novembre 2026 à 18 h 00, le bureau communautaire – dûment convoqué le 10 novembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle du conseil municipal (2 rue du Verger) - LE FOLGOËT, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MEMBRES ABSENTS :
M. Philippe MASQUELIER

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

PCAET : candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Transition et Territoire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur un des dispositifs proposés : éco-défis des commerçants et artisans

Dans le cadre de la programmation Artisan durable 2027-2029 co-financé par AELB, ADEME, Région, FEDER, la CMA -Chambre des Métiers et de l'Artisanat- propose aux EPCI ou groupements d'EPCI de candidater à un appel à manifestation d'intérêt Territoires et Transition pour accompagner les transitions écologiques des entreprises artisanales.

Plusieurs dispositifs axés sur diverses thématiques de transition sont proposés dans le cadre de cet AMI. Notre territoire bénéficiant déjà de dispositifs locaux (via le G4DEC et via le plan de mobilité simplifié de la CLCL), **il est proposé de candidater sur le dispositif « Eco-défis des commerçants et artisans ».**

Ce dispositif « Eco-défis » propose, aux commerçants ou artisans volontaires, sur la base d'une liste de 43 défis, de déployer courant 2027 la mise en place de 3 défis supplémentaires (en plus de ceux qu'ils ont déjà mis en place par le passé).

Les défis touchent toutes les thématiques de transition : énergie, eau, déchets, emballages et durée de vie des objets, mobilité, numérique, sociétal et économie locale.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL292-DE

Pour réaliser les 3 défis, l'entreprise doit mettre en place un certain nombre d'actions en quelques mois courant 2027.

La vérification de leur réalisation est faite sur la base de récupération de justificatifs attestant la bonne réalisation des défis.

La CMA transmet un kit de communication pour valoriser leur engagement dans le dispositif « éco-défi des commerçants et artisans » auprès de leurs clients et partenaires.

Les entreprises pourront aussi candidater par la suite pour espérer être lauréates du concours « coup de cœur Eco-défis 2027 » départemental, et bénéficier alors d'une communication supplémentaire.

La CMA propose un accompagnement « clé en main » sur le dispositif « éco-défi » comprenant la communication et prospection initiale pour trouver des entreprises volontaires, l'accompagnement individuel de 6 entreprises (visite pour établir le choix des 3 défis et le plan d'action pour y parvenir, récupération des justificatifs, dossier de candidature au concours départemental pour les entreprises qui le souhaitent).

La participation demandée à l'EPCI pour la mise en place du dispositif est de 5 000 €.

Il est proposé au bureau d'autoriser la Présidente à :

- **adresser un courrier de candidature à la CMA au dispositif « Eco-défis des commerçants et artisans »**
- **inscrire les crédits nécessaires au budget PCAET en 2027**
- **signer la convention de partenariat avec la CMA le cas échéant.**

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	14	
Pour	14	M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC
Contre		
Abstention		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL292-DE

